

CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 1996
DELIBERATION N° 96/05/48
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE
DE L'ASSAINISSEMENT - ANNÉE 1995

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Nicole LAMOTH, Premier Adjoint au Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1995, dressé par M Nicolas DUPONT-AIGNAN, Maire de la commune de YERRES, après s'être fait présenter le Budget Primitif, le Budget Supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à la majorité des voix (2 abstentions : M. PICARD + pouvoir ; 1 contre : M. GAUTHIER),

1*) lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi en mouvements réels :

	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédents
Résultats reportés 1994		592 200,46	1 770 752,43		1 178 551,97	
Opérations de l'exercice	834 970,13	1 132 682,84	2 020 374,75	2 381 120,64	2 855 344,88	3 513 803,48
Totaux	834 970,13	1 724 883,30	3 791 127,18	2 381 120,64	4 033 896,85	3 513 803,48
Résultats de clôture		889 913,17	1 410 006,54		520 093,37	
Restes à réaliser						
Totaux cumulés		889 913,17	1 410 006,54		520 093,37	
Résultats définitifs		889 913,17	1 410 006,54		520 093,37	

2*) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3*) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4*) Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de la réception en Sous-Préfecture et de la publication
 le 3 Juin 1996
 le 31 Mai 1996
 Le Maire.



Pour extrait conforme,
 Le Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN